

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le 09 Avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2019

Secrétaire : BATTARD Patrick

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MUGERIN Alice.

Absents excusés : BARNIER Alain (1 procuration de vote), LANDO Thierry.

OUVERTURE DE SÉANCE

Mme Le Maire précise que les points suivants sont à retirer de l'ordre du jour : convention avec l'EPFL et diagnostic éclairage public. Ces dossiers seront étudiés ultérieurement.

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire présente le projet pour 2020 d'une aire de grands passages en Cœur de Savoie. Deux zones vont être à l'étude sur les communes d'Arbin et Chignin.

- Mme Le Maire fait le point sur la réunion de la commission GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui a eu lieu le 06/03/2019. La communauté de communes Cœur de Savoie transfère la compétence au SISARC qui va poursuivre les actions déjà commencées.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 permis de construire pour la construction d'une maison jumelée à La Chatelle, au nom de MNB CONSTRUCTION, refusé le 12/02/2019.

- 1 permis de construire pour la construction d'une terrasse couverte, au nom de M. FUENTES Emmanuel, rue Péguet, accepté le 06/03/2019.

- 1 permis de construire pour la construction de 30 box et de 14 studios locatifs, au nom de Mme JUVENTIN Danielle, Chef-Lieu, refusé le 15/03/2019.

- 1 permis de construire pour la construction d'une maison jumelée à La Chatelle, au nom de MNB CONSTRUCTION, accepté le 03/04/2019.

- 1 permis de construire pour la construction d'une pergola et pose de capteurs photovoltaïques, au nom de M. RISS Vincent, rue des Bertettes, accepté le 20/03/2019.

- 1 déclaration de travaux pour une piscine, au nom de M. VUAGNOUX Philippe, Chef-Lieu, accordée le 05/02/2019.

- 1 déclaration de travaux pour la création d'un apprentis, au nom de M. DONZEL Jean-Paul, Rue Pichat, accordée le 20/03/2019.
- 1 déclaration de travaux pour la mise en place de fenêtres de toit, au nom de M. SCHNEIDER Thomas, Chef-Lieu, accordée le 01/03/2019.
- 1 déclaration de travaux pour une piscine et une clôture, au nom de M. PACHOUD Jean-Noël, Rue de la Croisette, accordée le 26/03/2019.
- 1 déclaration de travaux pour un ravalement de façades, au nom de M. BRIDOUX Lionel, Rue du Touvet, accordée le 27/03/2019.
- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de Mme DONZEL Ginette, Rue de La Croisette, accordée le 27/03/2019.
- 1 déclaration de travaux pour la création d'un plancher et modification de façades, au nom de M. MAGNIN Lionel, Chef-Lieu, accordée le 27/03/2019.
- 1 déclaration de travaux pour un ravalement de façades, au nom de M. CACLIN Gabriel, Rue de la Remarde, accordée le 27/03/2019.

COMMISSION DES TRAVAUX

La consultation des entreprises pour la création du réseau de chaleur bois a été lancée avec une remise des offres au 12/04/2019.

Les architectes retravaillent sur le projet de réhabilitation de la salle polyvalente afin de rentrer dans l'enveloppe estimative. La consultation des entreprises sera certainement lancée en septembre 2019 pour un début des travaux en Janvier 2020.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- La matinée éco citoyenne du 06/04/2019 s'est bien déroulée avec un bon nombre de participants. Il est à noter une baisse de déchets ramassés, ce qui prouve bien que le nettoyage effectué chaque année est positif.

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2018 du budget communal.

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice 2018		137 774.88		1 063 198.96		1 200 973.84
	381 357.55	320 667.51	966 458.58	938 851.31	1 347 816.13	1 259 518.82
TOTAUX	381 357.55	458 442.39	966 458.58	2 002 050.27	1 347 816.13	2 460 492.66
Résultat de clôture		77 084.84		1 035 591.69		1 112 676.53
Restes à réaliser	236 950.00	21 800.00				
TOTAUX CUMULES	618 307.55	480 242.39	966 458.58	2 002 050.27	1 347 816.13	2 460 492.66
RESULTATS DEFINITIFS	- 138 065.16			1 035 591.69		897 526.53

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif 2018 du budget communal fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de **1 035 591.69 €** et un excédent cumulé d'investissement de **77 084.84 €** ramené à un déficit de **138 065.16 €** compte tenu des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2018 de la manière suivante au budget primitif 2019 :

- Compte 002 : 897 526.53 €
- Compte 1068 : 138 065.16 €

4- FISCALITÉ LOCALE

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes locales de l'année 2018 pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation: 3.32 %
- Foncier non bâti: 33.65 %
- Foncier Bâti: 9.71%.

5- BUDGET PRIMITIF 2019 (Budget communal)

Après étude des propositions de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 777 926 €** (section de fonctionnement) et à **1 782 926 €** (section d'investissement).

Le détail des principales dépenses d'investissement est le suivant :

- Acquisitions de terrains pour réaliser les différents projets en cours (chemin piétonnier au Chef-Lieu, diverses régularisations d'emprise de terrains concernant la voirie)
- Travaux de sécurisation du carrefour Vers-Le-Bois
- Fin des travaux d'aménagement d'un giratoire sur la RD923/RD 20 A et VC 204.
- Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente
- Réalisation d'un réseau de chaleur (bâtiments communaux Mairie - Ecole et Salle Polyvalente).

6- EMPLOIS D'ÉTÉ

Le Conseil Municipal accepte de créer un emploi temporaire d'adjoint technique du 01/07/2019 au 30/08/2019.

Les fonctions de cet emploi saisonnier seront les suivantes : travaux de peinture, espaces verts, nettoyage des chemins ruraux, ménage de la mairie, salles de réunions, ménage et remise des clefs de la salle polyvalente, divers. Cet agent bénéficiera d'une rémunération égale à 35/35^e de l'indice brut 348.

L'âge minimum pour ce poste sera de 18 ans et que les jeunes de Ste-Hélène-du-Lac sont prioritaires.

Mme Le Maire est autorisée à signer les contrats à durée déterminée selon le nombre de demandes formulées par les intéressés pour des périodes de 10 ou 15 jours minimum si possible.

7- CONVENTION RELATIVE A L'EXÉCUTION DE MENUES PRESTATIONS PAR LA COMMUNE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire précise qu'il convient de signer une nouvelle convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie concernant des prestations récurrentes relatives au ramassage des ordures et à l'entretien des cheminements tout autour du Lac de Ste-Hélène, y compris le sentier randocroquis.

Cette convention fixe les modalités de remboursement des frais engagés par la commune (utilisation d'engins, intervention de personnels). Le coût des interventions sera facturé par la commune sur la base des forfaits, permettant de prendre en compte les coûts des agents, de matériel et de fournitures des sacs poubelles.

La convention est applicable à compter du 1^{er} Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

8- MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018 portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

9- DEMANDE DE SUBVENTION AU SDES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

- s'engage à réaliser et à financer l'installation d'horloges astronomiques (4 200 € HT) et le remplacement des candélabres vétustes et consommateurs d'énergie à la salle polyvalente (16 195.80 € HT).

- se prononce sur le plan de financement suivant :

Part à la charge de la commune : 20 494.96 €

Participation SDES : 3 980 €

- sollicite l'aide financière du SDES

- s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution financière du SDES

- s'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

10- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal accepte de modifier la 1^{ère} délégation de la délibération du 08/04/2014 relative aux délégations du conseil municipal au Maire comme suit :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour un montant maximal de 100 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Il précise que les autres délégations restent inchangées.

11- VALIDATION DU PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA SÉCURISATION DES CARREFOURS RD 204 A/VERS-LE-BOIS ET REPLEIN/GRANGE-MARÉCHAL

Mme Le Maire présente le projet qui consiste :

- à reconfigurer le carrefour entre les VC 5 et 11 et la RD 204A, afin de permettre un franchissement de l'intersection sans manœuvre, dans de bonnes conditions de sécurité et de visibilité.
- à créer une zone de croisement, sur la VC11, au sommet de la montée vers Grange-Maréchal.

Le Conseil Municipal,

- valide la décision de lancer l'opération pour l'aménagement et la sécurisation des carrefours RD 204 A/vers-Le-Bois et Replein/Grange-Maréchal.
- autorise Mme Le Maire à lancer l'avis d'appel à concurrence en MAPA (marché à procédure adaptée).
- autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

12- ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil Municipal,

- décide l'acquisition de 60 m² environ sur la parcelle cadastrée B N° 1833 située à Grange-Maréchal afin de régulariser l'emprise de la voie communale n° 11.
- décide l'acquisition de terrain nécessaire sur les parcelles n° B 1294, n° B 1293 et n° B 1285 afin de faciliter le croisement de deux véhicules au hameau du Touvet.
- fixe le prix à 10 €/m² en zone Ub et Ua.

14- Communication du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Divers :

- **Point sur Orange** : depuis le 27/03/2019, 100 % des foyers de la commune peuvent profiter du service TV par livebox, en fonction de la distance qui sépare l'habitation du central téléphonique (NRAZO) situé derrière la mairie. Les habitants doivent s'adresser au service client de leur fournisseur d'accès internet, soit pour souscrire un abonnement, soit pour actualiser leur contrat afin de bénéficier pleinement des nouveaux services. (détail sur le site internet de la commune).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Mme Le Maire,